

Séance du jeudi 28 août 2003

L'an deux mille trois, le vingt huit août, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Président : Jean-Claude LAMPE.

Présents : Denis RONSEAUX, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR.

Absents excusés : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL, Gérald MABILE.

Absents : Marc DEBRIGODE.

Honorine BACARISSE est nommée secrétaire.

1 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

Le Conseil Municipal a voté le budget supplémentaire, qui s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses à 23 218 euros dont 16 013 euros de virement à la section d'investissement, cette dernière s'équilibrant à la somme de 194 005 euros.

2 – ECHANGE/REPRISE TERRAIN ET SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'ASSAINISSEMENT.

Le Maire rappelle que le terrain trouvé pour l'assainissement n'est pas filtrable. Il a donc été nécessaire d'en trouver un autre. Mme POITRINE, propriétaire d'un terrain intéressant pour le projet ne s'oppose pas à un possible échange avec la commune. Le Maire indique au Conseil la situation des terrains à échanger.

Délibération n° 51/2003 ECHANGE TERRAIN « La Plante », «Les Larris »..

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'échange de terrain suivant. Ce dernier se situe au lieu-dit « la Plante » n° 114 pour une superficie de 33 ares 45, et appartient à Mme POITRINE Jacqueline. Afin d'acquérir cette parcelle, un échange a été proposé au propriétaire. Il s'agit de la parcelle située au lieu-dit « les Larris » n° 67 d'une superficie de 29 ares 75. La différence d'une superficie de 3 ares 70 lui sera réglée selon le prix actuel de la terre. Cet échange sera régularisé devant notaire. De plus cette terre étant cultivée, une compensation pour perte de culture lui sera également versée.

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour 1 voix contre,

Accepte l'échange comme indiqué ci-dessus ainsi que le règlement de la différence, et la compensation pour perte de culture, les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

Charge le Maire, de faire venir un géomètre afin d'effectuer le plan parcellaire des terrains concernés, et de régulariser cette situation devant notaire.

Autorise le Maire, à signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération.

Délibération n° 52/2003 ECHANGE TERRAIN « la Plante ».

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à la délibération 51/2003, un autre échange doit être effectué lorsque la parcelle n° 114 au lieu-dit « la Plante » sera propriété de la commune. Une partie de la parcelle n° 114 sera échangée contre une partie de la parcelle au lieu-dit « la Plante » n° 142 appartenant à Monsieur Arthur LAINE. La superficie à échanger sera déterminée par un géomètre.

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour 1 voix contre,
Accepte l'échange mètre pour mètre comme indiqué ci-dessus, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Charge le Maire, de faire venir un géomètre afin d'effectuer le plan parcellaire des terrains concernés, et de régulariser cette situation devant notaire.

Autorise le Maire, à signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération.

Délibération n° 53/2003 SERVITUDE DE PASSAGE.

Le Maire informe le Conseil Municipal que des servitudes de passage de tuyaux devront être réalisées sous forme de conventions, régularisées par acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire, à signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération.

Délibération n° 54/2003 REPRISE D'UN CHEMIN PRIVE PAR LA COMMUNE.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, que la commune récupère en chemin communal, le chemin privé situé au lieu-dit « Sapicourt » n° 182 et 183. Les propriétaires seront contactés afin de les informer de cette opération et d'obtenir leur accord. Cette rétrocession sera régularisée par acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de récupérer le chemin sus-cité, puis de le classer en voirie communale. Demande que cette rétrocession se fasse à titre gratuit.

Autorise le Maire, à signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération.

3 – DELIBERATIONS.

n° 55/2003 MAIRE HONORAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que Monsieur Jacques NIVELET, ancien maire de la commune, sera nommé Maire Honoraire.

Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette requête.

n° 56/2003 VIREMENT DE CREDITS..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le virement de crédits suivant :

*De la section d'investissement – opération 56 rénovation mairie
du compte 203 frais d'étude, de recherche et de développement la somme de 3074 euros*

au compte 2315 installation, matériel et outillage technique la somme de 3074 euros.

4 – QUESTIONS DIVERSES.

Eglise : L'Abbé HANNESSE ainsi que l'Abbé MOREAU sont venus se rendre compte des travaux réalisés dans l'église. Ils remercient vivement le Conseil pour cette restauration. Monsieur VECTEN Albert est lui aussi venu le vendredi 3 octobre. Une inauguration sera à prévoir en présence de différentes personnalités.

Ru : L'entreprise BERTRAND doit faire parvenir un courrier en mairie par lequel il demande l'autorisation de canaliser le ru entre Mme Labruière et David Horlon.

Acquisition terrain : Mr RONDOT et Mme LAURENT propriétaires 4 rue de Bury, demande par courrier au Conseil Municipal de bien vouloir réfléchir à leur proposition d'acquisition d'une bande de 3 mètres par 19.95 mètres le long de leur parcelle. Le Conseil prend bonne note et donnera une réponse prochainement.

Thuyas : Les thuyas qui se situent le long de chez Mr et Mme MARCHAND seront prochainement coupés.

Prie-dieu : Deux Prie-dieu qui se trouvaient dans l'église en très mauvais état ont été entièrement restaurés par un tapissier.